



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

**Création de l'EPTB Maralpin**  
**Syndicat Mixte pour les Inondations,**  
**l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE)**

## Projet de structuration adaptée au contexte des Alpes Maritimes

- ➔ Décision politique du 7 juillet 2016 : création d'un syndicat mixte « ouvert » au 1<sup>er</sup> janvier 2017
  - Objectif : créer un **EPTB opérationnel exerçant la coordination et des missions opérationnelles GEMAPI et hors GEMAPI**
  - Méthode : processus en 2 temps

1<sup>er</sup> janvier  
2017

- Mise à disposition des moyens du CD06
- Définition de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) à l'échelle des bassins versants => réflexion sur l'architecture institutionnelle des acteurs de l'eau
- Définition des missions à transférer par les EPCI et **contrats territoriaux**
- Définition des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques et préparation des autorisations

1<sup>er</sup> janvier  
2018

- exercice « à la carte » de tout ou partie des missions relevant de la compétence GEMAPI et des missions « hors GEMAPI » transférées par les EPCI à fiscalité propre et le Département selon la stratégie SOCLE définie en 2017 (ruissellement, gestion de la ressource en eau, continuité écologique, restauration hydro morphologique, assistance technique...)

# Périmètre de l'EPTB



**Les bassins versants des fleuves Var et côtiers**

**Les membres**

- Pour le 06 :  
 Département MNCA  
 CASA  
 CAPL  
 CAPG  
 CARF  
 CC Pays Paillons  
 CC Alpes d'Azur  
 7 SI rivières

- Pour le 83:  
 CC Pays Fayence

- Pour le 04:  
 projet de fusion  
 CC Pays Entreaux  
 CC Annot

## Objet statutaire

### Pour l'année 2017

- ➔ **Mission de préfiguration (compétence obligatoire) :** modalités et conditions de mise en œuvre de la compétence GEMAPI et des missions hors GEMAPI à l'échelle des bassins versants du périmètre
  - Définition de la **SOCLE (Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau)** à l'échelle des bassins versants et **d'un schéma de solidarité territoriale** qualifiant le rôle du Département
  - Assistance à la définition des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques et préparation des dossiers d'autorisation (décret 15 mai 2016)
  
- ➔ **Missions opérationnelles (compétences optionnelles) :** transfert des missions actuelles du Département des Alpes Maritimes
  - Gestion équilibrée de la ressource en eau (SAGE...) ; suivi de la qualité des cours d'eau ; prestation de service en matière de biodiversité (Natura 2000...) ; gestion des ouvrages de protection contre les inondations (programmation, maîtrise d'ouvrage travaux, maîtrise d'œuvre, gestion) ; mise en œuvre des PAPI ; gestion du domaine public fluvial ; information relative au risque inondation ; assistance technique; restauration et entretien des cours d'eau et vallons

- ➔ **Mise à disposition des agents du Département** (environ 25 ETP)
- ➔ **Élaboration du SOCLE** (stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau) **et des contrats territoriaux**
- ➔ **Poursuite des missions du Département**

### ***Prévention des inondations : PAPI Var, MO déléguée PAPI Cagne***

- travaux de confortement des digues du Var à St-Laurent, Nice, Castagniers et Guillaumes
- études digues St-Laurent ZI, Carros, Cagnes-sur-mer, Guillaumes; étude restauration capacitaire Malvan
- **sur le bassin des Paillons** : diagnostic digue de Contes (PAPI)

## ➔ Poursuite des missions du Département

### *Gestion des milieux aquatiques :*

- gestion et entretien du domaine public fluvial du Var et du site Natura 2000; mise en œuvre du SAGE révisé
- études continuité piscicole Var et Loup; suivi qualité des cours d'eau

### *Gestion de la ressource en eau et assistance technique :*

- gestion et développement du réseau de suivi de la ressource souterraine
  - plans de gestion de la ressource Loup et Cagne (PGRE)
  - assistance technique eau potable et assainissement (SATESE – SATEP)
- **sur le bassin des Paillons** : étude hydrogéologique des systèmes aquifères des Paillons et réseau de suivi piézométrique

## Programme d'activités pour l'année 2017

- ➔ **Et proposer des services aux collectivités membres**
  - Service de prévision et d'aide à la décision pour la gestion des risques hydrométéorologiques
  - Identification des besoins pour l'entretien prioritaire des cours d'eau



- ➔ Mission de préfiguration (SOCLE)
  - Fonctionnement : 300 k€ (150 k€ à autofinancer)
  
- ➔ Missions opérationnelles (CD 06)
  - Fonctionnement : 2 millions €
  - Investissement : 14.5 millions € + 10 millions € du plan de relance du Département



## Modalités de financement Pour l'année 2017

- ➔ Proposition de répartition des cotisations entre les membres du Comité Syndical selon la clé suivante pour les missions relevant du socle commun de préfiguration :
- Département : 45%, le Département met également à disposition une partie de ses moyens (personnel) pour la réalisation de ce socle commun
  - Collège des EPCI à fiscalité propre : 50%, avec une répartition par EPCI à fiscalité propre selon la population concernée par les bassins versants
  - Collège des syndicats : 5%, avec une répartition par syndicat selon la population concernée par les bassins versants

Adhérents	Part en %	Cotisation (en €)
<b>Département</b>	<b>45%</b>	<b>67 500 €</b>
<b>EPCI à FP</b>	<b>50%</b>	
MNCA 542 891	24,3%	36 435 €
CC Pays des Paillons 26 459	1,2%	1 776 €
CASA 180 060	8,1%	12 084 €
CA Pays de Lérins 161 314	7,2%	10 826 €
CA Pays de Grasse 103 907	4,6%	6 973 €
CARF 72 151	3,2%	4 842 €
CC du Pays de Fayence 17 481	0,8%	1 173 €
CCAA 9 959	0,4%	668 €
CC Entrevaux & Lumières (fusion) 3 305	0,1%	222 €
<b>Syndicats</b>	<b>5%</b>	
SIAQUEBA 60 816	0,7%	1 083 €
SISA 95 672	1,1%	1 704 €
SIBC 51 118	0,6%	911 €
SIP 135 061	1,6%	2 406 €
SIVL 31 786	0,4%	566 €
SIVdB 24 508	0,3%	437 €
SIIVU 22 040	0,3%	393 €
	<b>100%</b>	<b>150 000 €</b>

## Procédure de création Pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017

- ➔ **Étape 1: Élaboration des statuts en concertation** **envoyé le 06/09**
- ➔ **Étape 2: Approbation des statuts et adhésion à l'EPTB par délibération** **avant le 15/11/16**  

Le Département et 8 intercommunalités/syndicats ont délibéré : CARF, CASA, CAPL, CCPP, CCAA, SIP, SIAQUEBA, SIVOM Val de Banquière
- ➔ **Rappel pour les CC : les communes doivent délibérer (majorité qualifiée)**  
**=> il faut à minima que la moitié des communes les plus peuplées délibèrent**
- ➔ **Étape 3: Consultation des CDCI de chaque département** **en décembre**  

lorsque toutes les délibérations seront prises (EPCI et communes)
- ➔ **Étape 4: arrêté préfectoral autorisant la création du syndicat** **objectif 01/01/2017**